

**Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin**

Début de la réunion : 20h30

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU 08 MARS 2023**

Le huit mars deux mil vingt-trois à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en la salle SIVOM à LAIGNE EN BELIN, 34 rue des Frères Bailleul.

Date de convocation : 01 mars 2023

Nombre de délégués : En exercice : **16** - Présents : **13** - Votants : **15**

Etaient présents : BARBEAU Christian, BOURGE Jean-Yves, BRUNEAU Claire, COCHONEAU Laurent, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, GIRARD Sophie, HAIES Dominique, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, MICHELIN Gautier, REVEL Marie-Line

Absents : PAUVERT Juana

Absents justifiés : COME Gaëtan (pouvoir donné à GEORGES Thierry) et DEROUINEAU Michel (pouvoir donné à BARBEAU Christian)

Secrétaire de séance : BOURGE Jean-Yves

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du 11.01.2023
- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif
- Vote du budget primitif 2023
- Vote des contributions des communes pour l'année 2023
- Encaissement de chèque
- Modification des statuts (REPORTÉ)

**01 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
11.01.2023**

Monsieur le 1^{er} Vice-Président soumet le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023 à l'approbation des élus du SIVOM de LAIGNE / SAINT GERVAIS EN BELIN.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, les élus du SIVOM approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 11 janvier 2023.

02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 (Budget SIVOM)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président précise que le Compte de gestion transmis par le Receveur Municipal (Centre des finances publiques de MONTVAL SUR LOIR) ne fait apparaître aucune discordance avec la comptabilité du SIVOM.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve le Compte de Gestion pour l'exercice 2022.

03 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Budget SIVOM)

Il est proposé aux membres du conseil d'élire un/une président(e) de l'assemblée concernant l'adoption du compte administratif. Le Président ne pouvant légalement être présent pour l'adoption.

M. FOLLENFANT Dominique est élu à l'unanimité, président de l'assemblée sur ce point.

La Section de fonctionnement dégage un résultat positif pour 2022 de **194 763.11€**

- **516 198.97€** en dépenses
- **710 962.08€** en recettes

Compte tenu de la reprise des résultats cumulés au 31 décembre 2021 (236 458,89 €), le solde cumulé en fonctionnement au 31 décembre 2022 s'élève à **431 222 €**.

La Section d'Investissements se solde par un déficit cumulé fin 2022 de **261 154.30€**

- **72 904,95 €** de déficit reporté de 2021
- **1 066 404.72€** de dépenses 2022
- **878 155.37€** de recettes 2022

Celui-ci ne soulève pas de questions particulières.

Après délibération le Compte Administratif 2022 est approuvé par le Comité syndical.

04 – ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (Budget SIVOM)

Après avoir étudié la proposition du budget primitif 2023 du SIVOM et entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président, le Comité adopte à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2023 comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à **920 510.00€**

➤ Section d'Investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à **619 681.32€**

05 – APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES AU SIVOM POUR 2023

Le Comité syndical doit délibérer sur le montant des contributions des communes pour 2023. Après calcul et suivant les statuts le montant s'élève à :

- Pour la Commune de Laigné en Belin : **386 671.00€**)
 - Pour la Commune de Saint Gervais en Belin : **321 329.00€**)
-) = **708 000.00€**

Après délibération le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents les montants des contributions des communes 2023 comme ils sont définis ci-dessus payables en 3 fois :

Commune de Laigné en Belin

Total : **386 671.00€**
50% en mars soit : **193 335.50€**
30% en juin soit : **135 334.85€**
20% en octobre soit : **58 000.65€**

Commune de Saint Gervais en Belin

Total : **321 329.00€**
50% en mars soit : **160 664.50€**
30% en juin soit : **112 645.15€**
20% en octobre soit : **48 199.35€**

06 – ENCAISSEMENT CHEQUE – CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le 1^{er} Vice-Président explique qu'un chèque a été réceptionné au secrétariat. Il s'agit d'un dégrèvement pour pertes de récoltes relatifs au sinistre du 15/08/2022.

Le chèque est d'un montant de 39.00€

Le conseil autorise l'encaissement du chèque correspondant au bénéfice du SIVOM de LAIGNE / SAINT GERVAIS EN BELIN.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Carnaval a lieu le 23 mars 2023 à LA BELINOISE.
- La fête de la musique aura lieu le 16 juin 2023. Les modalités restent encore à définir pour cet évènement.

Séance levée à 22h00

Prochaines réunions prévues les :

- Mercredi 26 avril 2023 à 20h30 salle du SIVOM
- Mercredi 28 juin 2023 à 20h30 salle du SIVOM

Le Président de l'assemblée
M FOLLENFANT Dominique

Le secrétaire de séance
M BOURGE Jean-Yves